

## **MOTION**

Le projet de notre Parti et le pacte présidentiel de Ségolène Royal, qui furent tous deux approuvés et soutenus au cours des derniers mois, fixaient la règle et l'objectif d'un non-cumul des mandats de parlementaires avec un mandat local.

Il est inutile de dire que la situation de parlementaire national nécessite une disponibilité de tous les instants pour se concentrer sur les comptes de la Nation, sur ceux de la sécurité sociale, sur les prérogatives du pouvoir législatif, sur l'indépendance de la justice et sur la limitation d'un exécutif qui dans les circonstances issues de la présidentielle se fait de plus en plus omnipotent.

Cette disponibilité que nous souhaitons la plus grande ne peut plus souffrir du cumul des mandats.

Il est plus que temps de mettre ses actes en conformité avec ses discours. Passer du « faites ce que je dis » au « faites comme nous ». En une formule comme en cent : prêcher par l'exemple. Cela augurerait à notre avantage d'une rénovation et d'un renouvellement dont notre parti a besoin et que chacun s'accorde aujourd'hui à revendiquer.

Aussi, le bureau fédéral demande à ses huit députés et à ses quatre sénateurs de déposer, en respectant les règles respectives des groupes socialistes de chaque assemblée, une proposition de loi instaurant le mandat unique parlementaire dans les plus brefs délais.

## **TEXTES DE REFERENCE :**

### **1. Le projet socialiste pour la France**

Partie III : refonder la République  
Chapitre I : Une nouvelle République  
Sous-chapitre A : Une République parlementaire  
La souveraineté du Parlement sera établie par une co-maîtrise de l'ordre du jour avec le gouvernement, suppression du vote bloqué et de l'article 49-3, stricte limitation de l'article 38 sur les ordonnances et des recours à la procédure d'urgence (art.45), augmentation du nombre de commissions parlementaires permanentes, reconnaissance de la fonction d'évaluation de la loi, vrai statut pour l'opposition. Dans cet esprit, **sera instauré le mandat unique pour les parlementaires ainsi que la limitation renforcée du cumul des fonctions** (Présidents de gouvernements communaux ou de syndicats) et du cumul d'activités professionnelles.

### **2. Pacte présidentiel de Ségolène Royal**

Partie : Démocratiser les institutions  
Proposition 69  
**Instaurer le non cumul des mandats pour les parlementaires.**

### **3. Congrès du Mans – 2005**

Motion finale  
Les conditions de la réussite  
I. Une nouvelle donne démocratique  
A. Démocratie politique : une nouvelle République  
**Le mandat parlementaire unique verra le jour dès que nous aurons mis en œuvre le statut de l'élu ;**

### **4. Congrès de Dijon – 2003**

Motion A  
3- La société de la démocratie  
Comment ?  
Pour accompagner une telle évolution, nous devons proposer une loi qui **interdise le cumul d'un mandat parlementaire et d'un mandat exécutif local**, l'harmonisation de la durée des mandats à cinq ans pour tous les élus.

### **5. Projet présenté par Lionel Jospin - 2002**

Je m'engage  
Engagement n°10 : **Un mandat unique pour les parlementaires.**

### **6. Congrès de Grenoble – 2000**

Motion présentée par François Hollande.  
2. Une République vivante  
A. Élargir la démocratie politique  
Des institutions renouvelées :  
La démocratie de proximité, avec l'élection au suffrage universel des conseillers des structures intercommunales, la réforme du mode de scrutin pour les conseils généraux, l'harmonisation à 5 ans de la durée des mandats et **une plus stricte limitation de leur cumul**. Ce qui suppose le vote d'un véritable statut de l'élu permettant de rendre compatible l'exercice effectif des responsabilités locales avec la vie personnelle et professionnelle ;

### **7. Congrès de Brest – 1997**

Motion A  
Prolonger les conditions de la victoire  
Nous avons pris, enfin, l'engagement de rénover profondément notre vie démocratique mise à mal par la distance qui se manifeste trop souvent entre la politique et le citoyen. Notre convention sur " Les acteurs de la démocratie " a dressé un plan de réformes cohérentes : le quinquennat renouvelable une seule fois ; le renforcement des pouvoirs législatifs du Parlement ; **une forte limitation du cumul des mandats** ; la défense de la parité entre les hommes et les femmes dans les responsabilités politiques ; l'adoption de modes de scrutins plus conformes à nos exigences de démocratie locale ; l'affirmation du pluralisme dans l'ensemble des moyens de communication ; la garantie d'une justice indépendante, responsable et proche du citoyen ; la protection des droits sociaux et du droit du travail ; une nouvelle politique d'immigration fondée sur le rétablissement du droit au sol, du droit de vivre en famille et du droit d'asile, conforme, en un mot, à la tradition républicaine.